



AGPM
MAÏS DOUX
maiz'EUROP'

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019-2020



SOMMAIRE

- PRODUCTION : DES SURFACES 2020 EN HAUSSE
- ÉCONOMIE : PRÉSERVER LA PRODUCTION FRANÇAISE
- COMPÉTITIVITÉ : ANTICIPER LES IMPASSES TECHNIQUES
- PROMOTION : DÉVELOPPER LA CONSOMMATION

PRODUCTION DES SURFACES 2020 EN HAUSSE

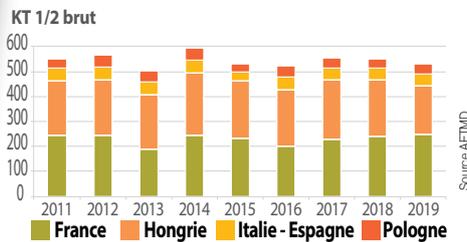
Après une campagne 2019 marquée par une légère contraction des surfaces, mais des rendements records en France, le programme 2020 progresse légèrement. Au total, 23 000 ha ont été semés en France et le programme global de l'UE progresse légèrement après des récoltes inférieures aux attentes en Hongrie et Pologne en 2019.

DES RENDEMENTS UE 2019 INFÉRIEURS AUX OBJECTIFS

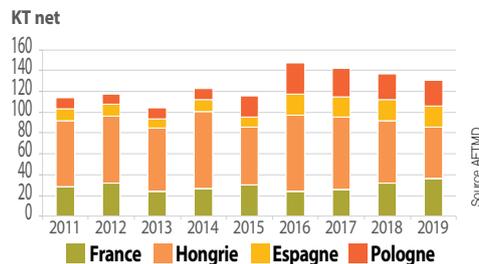
En 2019, la récolte de maïs doux a été inférieure aux objectifs des industriels européens. En cause, principalement les résultats de la Hongrie et de la Pologne qui ont souffert de la sécheresse estivale. Au contraire, en France, la totalité du programme semé a été récolté avec des rendements records en conventionnels et en bio. Le rendement moyen des cultures conventionnelles a atteint 20,8 t/ha. Le précédent record de 2015 avec 20,7 t/ha récoltées a donc été dépassé.

La production de maïs doux appertisé dans l'UE a atteint 529 000 t ½ brut et celle de maïs doux surgelé 131 000 t net en 2019. La production totale est ainsi en léger retrait de 4 % par rapport à 2018. Malgré la performance française, cette baisse s'explique par l'érosion des surfaces UE de 3 % et les résultats décevants en Hongrie et Pologne.

→ Conserve : 529 000 T ½ brut produites dans l'UE en 2019



→ Surgelé : 131 000 T net produites dans l'UE en 2019



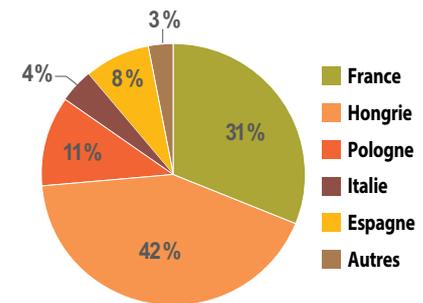
LÉGÈRE HAUSSE DES SURFACES UE EN 2020

D'après les estimations de AGPM MAÏS DOUX, le plan de production UE 2020 serait en légère hausse de l'ordre de 2 % et avoisinerait 73 000 ha. Les hausses sont principalement observées en France et en Pologne puis en Italie. Les surfaces resteraient stables en Espagne et en légère baisse en Hongrie. Dans tous les cas, les évolutions se font à la marge dans l'ensemble des pays de l'UE.

Le programme français atteint 23 000 ha, soit une hausse de 3 % par rapport à 2019. Le programme de production de maïs doux bio est réduit de 10 % mais reste à un niveau élevé avec 1 350 ha. Les rendements records des productions biologiques en France expliquent ce réajustement à la baisse malgré une demande qui reste croissante. La part de la production bio représente toujours environ 6 % du programme français, soit un niveau comparable aux précédentes campagnes. En Hongrie, les surfaces seraient réduites d'environ 1 000 ha et atteindraient 31 000 ha. Alors qu'en Pologne, elles augmenteraient de l'ordre de 1 000 ha, soit 8 000 ha.

Dans le reste du « continent européen » au sens large, les surfaces poursuivent leur croissance avec une surface globale estimée à 35 000 ha, principalement due au développement en Russie et dans une moindre mesure en Ukraine.

→ Répartition des surfaces 2020 dans l'UE



UNE CAMPAGNE 2020 PERTURBÉE EN FRANCE

En France, les premiers semis d'avril se sont déroulés dans des conditions sèches et chaudes. Toutefois, elles ont été marquées par une alternance de conditions plus fraîches et un manque de rayonnement au cours de la seconde quinzaine d'avril à l'origine d'hétérogénéités. Le fait le plus impactant du début de campagne a été l'excès d'eau du 10 mai observé dans toutes les zones (près de 150 mm en 2-3 jours). Cet aléa a réduit le potentiel des cultures en place, occasionné des abandons ou des resemis. De plus, les semis ont été décalés de 8 à 10 jours pour s'achever au 15 juillet. Le déficit de températures en juin a également ralenti le cycle des cultures. Malgré les conditions estivales plus favorables, les résultats des premiers semis seront pénalisés. La sécheresse aura également impacté le rendement de certaines parcelles malgré une campagne d'irrigation des plus intensives. Enfin, les intempéries de fin septembre/début octobre auront perturbé les récoltes et versé de nombreux hectares. Ainsi, le résultat moyen sera inférieur aux objectifs.

Dans les autres pays de l'UE, les résultats devraient être marqués par la sécheresse, notamment en Hongrie et en Pologne.

ÉCONOMIE

PRÉSERVER LA PRODUCTION FRANÇAISE

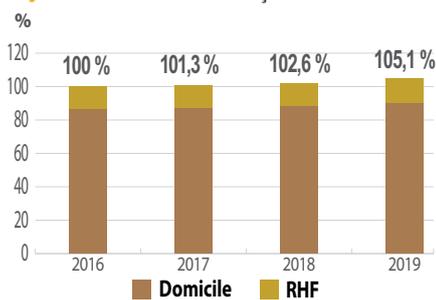
Le maintien d'une production française significative au sein de l'UE, le développement de la consommation nationale et les bons résultats à l'export, attestent de l'attrait de l'origine France. Pour autant, le marché reste mondialisé et des menaces de déstabilisation existent. A ce jour, la principale est liée au Brexit qui reste une forte source d'interrogation.

UN MARCHÉ EUROPÉEN QUI SE MAINTIENT

Le marché européen confirme sa bonne santé en 2019 avec une valeur des ventes en hausse de près de 3 % par rapport à 2018 sur l'ensemble de l'UE (hors Royaume-Uni).

En France, la hausse de la consommation se confirme puisque de 2016 à 2019 les achats de maïs doux en conserve par les ménages, qui représentent 86 % de la consommation, a augmenté de 10 %. Au cours de la seule année 2019, les achats ont augmenté de 5,7 %. La hausse de la consommation de maïs doux en conserve à domicile est encore plus marquée sur le segment bio avec une croissance de 11,5 % en 2019. Le maïs doux bio représente ainsi 10 % des achats de ménages français en 2019. La même dynamique s'observe sur la Restauration Hors Foyer (RHF) puisque les volumes consommés ont augmenté de 3,7 % en 2019. Si la consommation globale augmente, la consommation individuelle des français reste inférieure à 1 kg par an et par habitant et seulement 58,5 % des foyers sont acheteurs de maïs doux en conserve en 2019 (Source Panel Kantar-Unileit). Il existe donc encore un fort potentiel de croissance. Durant le confinement, des hausses d'achats de maïs doux en conserve de l'ordre de 35 à 50 % ont également été constatées, selon les périodes, preuve du potentiel de hausse des achats.

→ Une consommation française en croissance

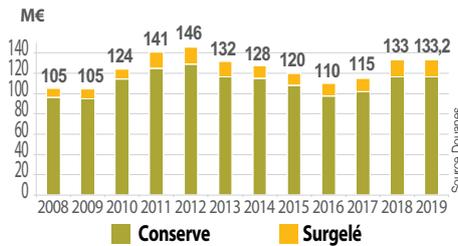


LA BALANCE COMMERCIALE RESTE ORIENTÉE À LA HAUSSE

La balance commerciale du maïs doux français reste largement positive en 2019 et affiche un niveau similaire à celui de 2018 avec un excédent commercial de 133 M€, soit une très légère hausse de 0,2 %.

Cette hausse est répartie de façon équitable entre conserve et surgelé avec notamment des exportations en hausse respectivement de 2,2 % et 4,4 %. Les principaux clients du maïs doux français restent le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Espagne et la Belgique, plus spécifiquement pour le segment surgelé.

→ Une balance commerciale en croissance pour la 3^{ème} année consécutive

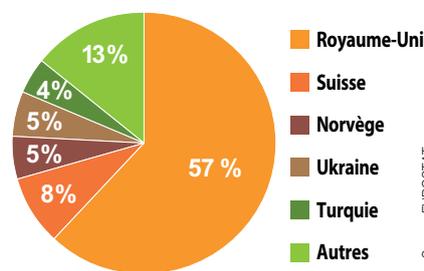


BREXIT : UN MARCHÉ STRATÉGIQUE

Le feuilleton du Brexit perdure avec une issue toujours incertaine, malgré la signature d'un accord politique en janvier 2020 qui prévoit la sortie du Royaume-Uni au 1^{er} janvier 2021. L'enjeu porte sur la capacité de l'UE et du Royaume-Uni à définir leur future relation notamment du point de vue commercial. Et c'est un euphémisme que de dire que les discussions piétinent. La perspective d'un no deal, qui se précise chaque jour un peu plus, ne serait pas sans conséquences. Dans ce cas, le Royaume-Uni appliquerait son propre régime tarifaire, publié le 19 mai 2020, pour les biens et marchandises originaires de l'UE 27. Autrement dit, le maïs doux européen serait taxé à l'entrée sur le territoire britannique contrairement à aujourd'hui. L'origine UE perdrait ainsi en compétitivité face notamment à l'origine Thaïlande qui approvisionne déjà le Royaume-Uni en maïs doux en conserve avec 18 % de ses importations en 2019. Or, le Royaume-Uni est le premier marché européen en terme de consommation de maïs doux puisqu'il s'approvisionne majoritairement en maïs doux issu de l'UE (98 % de ses imports de surgelé et 79 % de ses imports de conserve). En moyenne, depuis 2015, il concentre d'ailleurs 65 % des exportations de maïs doux de l'UE 27.

Il s'agit donc d'un marché stratégique qu'il faut préserver en maintenant des droits de douane nuls. AGPM MAÏS DOUX, en lien avec l'AETMD, défend cette position depuis plusieurs années.

→ Répartition des exportations de maïs doux de l'UE 27 par pays en 2019



MERCOSUR : UN DOSSIER À SUIVRE

L'accord politique, conclu en juin 2019, doit encore être ratifié par les États membres avant de rentrer en vigueur. Le contingent de 1 000 t à droit nul pour le maïs doux en conserve et la libéralisation totale des importations des autres formes de maïs doux, dont le surgelé, ne sont donc pas encore effectifs. Malgré l'impact limité de cet accord pour la filière maïs doux, suite aux actions de lobbying conduites par AGPM MAÏS DOUX et l'AETMD, il convient de rester vigilants

sur les suites qui seront données à cet accord, même si de nombreux États Membres (dont la France) ont clairement, et à plusieurs reprises, déclaré ne pas avoir l'intention de ratifier cet accord en l'état.

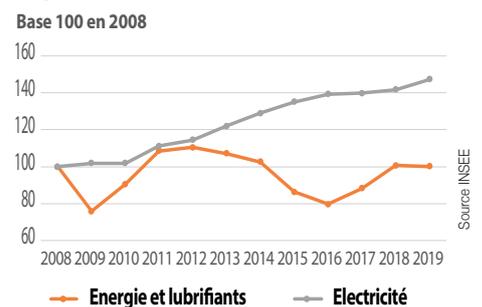
Accord UE-Vietnam

L'accord de libre-échange UE-Vietnam, signé le 30 juin 2019, est entré en vigueur le 1^{er} août 2020. Cet accord prévoit un contingent à droits de douane nuls de 5 000 tonnes par an pour le maïs doux vietnamien (conserve et surgelé) rentrant dans l'UE. Ce contingent limite donc l'impact de cet accord sur le marché européen du maïs doux et reste conforme aux flux actuels, sachant que l'UE a importé 4 600 t de maïs doux en provenance du Vietnam en 2019, dont 74 % du maïs doux surgelé.

PRIX À LA PRODUCTION ET INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Une des missions de AGPM MAÏS DOUX est d'accompagner les groupements de producteurs dans leur réflexion sur l'économie. Cet accompagnement passe essentiellement par la diffusion d'indicateurs économiques spécifiques à la production de maïs doux. Pour ce faire, AGPM MAÏS DOUX réalise depuis plusieurs années une enquête auprès d'un panel représentatif de producteurs. Cette enquête permet notamment de suivre l'évolution des coûts de production. La diffusion d'indicateurs auprès des opérateurs a été renforcée depuis 2019 et complétée par de nouveaux indicateurs portant sur le marché intérieur, la production française et européenne ou l'évolution des marchés et les coûts de l'énergie et de l'électricité.

→ Exemple de suivi d'indicateurs



Les prix à la production sont globalement stables depuis 2015 malgré une légère hausse en 2019. A ce jour, ces derniers n'intègrent toujours pas de notion de charges de production alors que AGPM MAÏS DOUX défend, depuis plusieurs années, la prise en compte de ces éléments dans la définition des prix.

DES BARÈMES DE PRIX SPÉCIFIQUES AU BIO

Dans la continuité des travaux conduits en 2019 avec le Ministère de l'Agriculture pour réviser les barèmes de prix assurables, AGPM MAÏS DOUX a transmis des éléments complémentaires sur les cultures biologiques. Ces données ont permis de définir des

barèmes spécifiques au maïs doux biologique qui seront applicables à partir de la campagne 2021. Ces compléments sont une avancée importante qui simplifiera les démarches en évitant aux multiplicateurs de devoir justifier leurs capitaux assurés a posteriori sur la base de leur prix de vente.

→ Barèmes cultures bio à compter de 2021

	Maïs doux biologique	Maïs doux conventionnel (depuis 2020)
Niveau 1 « Prix socle » 65 % de subvention	272 €/t	95 €/t
Niveau 2 « Prix de vente » 45 % de subvention	323 €/t	113 €/t

Source Cahier des charges du Ministère

L'AGPM s'investit dans la réforme de l'assurance initiée par le Ministère de l'Agriculture

Le 31 octobre 2019, le Ministre de l'Agriculture lançait une concertation sur les voies d'amélioration ou de refondation des outils de gestion des risques et a mis en place divers groupes de travail. Le premier groupe portait sur l'articulation des outils de gestion des risques et les propositions d'amélioration des outils existants. En parallèle, dans la perspective d'alimenter ses travaux et de se positionner par rapport aux pistes envisagées, l'AGPM a conduit un travail concerté avec les différentes filières au sein de la FNSEA pour définir des positions communes. La principale demande portée par l'AGPM reste l'activation des possibilités offertes par le règlement européen Omnibus qui permet de subventionner à 70 % les contrats d'assurance avec une franchise de 20 %. La nomination d'un nouveau Ministre de l'Agriculture, quelques jours seulement avant des annonces attendues sur ce dossier, risque de rebattre les cartes, ou a minima de retarder, les prises de décisions. Dans tous les cas, l'AGPM reste mobilisée sur ce dossier.

COMPÉTITIVITÉ ANTICIPER LES IMPASSES TECHNIQUES

Les rendements records enregistrés en France, en 2019, attestent de la compétitivité du réseau français et de la technicité des producteurs. Pourtant, les conditions de production sont souvent plus strictes que dans d'autres pays de l'UE, sans parler des pays tiers. Les producteurs français doivent même faire face à certaines impasses techniques que AGPM MAÏS DOUX tente de lever. L'objectif est de maintenir la compétitivité de l'origine France sur le marché européen et l'attrait de la production pour les producteurs.

PROGRAMME TECHNIQUE MAÏS DOUX

AGPM MAÏS DOUX maintient son investissement financier et humain dans la

mise en place d'un programme technique spécifique. Ce programme, co-financé entre les industriels et AGPM MAÏS DOUX, est élaboré avec les services agronomiques des opérateurs et les administrateurs de AGPM MAÏS DOUX. Le programme 2020 comporte 13 actions au total, dont 9 essais au champ, 2 essais sous serre, 1 appel à prélèvement et l'animation d'un réseau de piégeages de ravageurs aériens qui donne lieu à la rédaction d'une messagerie hebdomadaire transmise aux équipes techniques des opérateurs de mi-mai à mi-septembre.

Un des principaux objectifs du programme est de fournir une évaluation des produits de protection des cultures (conventionnels et de biocontrôle) homologués ou en cours de développement. Ces résultats sont transmis aux firmes phytosanitaires et sont régulièrement intégrés dans les dossiers de demande d'homologation. Certaines actions visent à fournir des outils pratiques aux opérateurs.

En 2020, les essais, mis en œuvre par Arvalis-Institut du Végétal, ont porté sur :

- **Lutte contre les adventices** : Poursuite des essais de screening au champ pour tester l'efficacité de divers produits et les stratégies de désherbage Datura et Panic Dichotome. La thématique de la lutte contre le Datura introduite dans le programme en 2018, est approfondie en 2020 avec la mise en place d'essais visant à évaluer l'efficacité de la télédétection à différents stades.
- **Lutte contre les ravageurs** : 3 essais ont été mis en œuvre sur cet axe stratégique pour préserver la qualité de la production. L'essai « taupins », réintroduit dans le programme en 2018, a été maintenu et l'essai en conditions contrôlées visant à tester l'efficacité des produits contre les vers gris a été renouvelé pour affiner les résultats précédents et mettre l'accent sur les produits utilisables en agriculture biologique. Enfin, une solution alternative contre héliothis a été testée en plein champ.



Chaque année des essais sont effectués dans le cadre de la lutte contre les ravageurs

- **Lutte contre les maladies** : 4 essais ont été validés : lutte contre l'helminthosporiose puis efficacité et sélectivité de traitements de semences. La lutte contre l'helminthosporiose reste un axe majeur, et ce d'autant plus depuis le retrait du Quilt Xcel. La lutte contre le charbon est une thématique récente dont l'intérêt a clairement été renouvelé par les

membres du Comité. Une nouvelle approche a toutefois été validée suite aux difficultés rencontrées les années précédentes en lien avec le caractère aléatoire du développement de la maladie. Il a été décidé de constituer au préalable un inoculum composé de différentes souches afin de tester les conditions de développement optimales en conditions contrôlées.

- **Fertilisation** : Depuis 2017, cette nouvelle thématique a été introduite dans le programme technique maïs doux à la demande des industriels. A ce jour, les travaux portent majoritairement sur la fertilisation des cultures biologiques et notamment l'intérêt des différentes formes d'engrais starter.

SURVEILLANCE SANITAIRE

Depuis 6 ans, AGPM MAÏS DOUX collabore avec la FREDON Aquitaine pour contribuer à la rédaction du BSV Légumes de plein champ et d'industrie Nouvelle Aquitaine. AGPM MAÏS DOUX collecte les observations « terrain » des techniciens tous les 15 jours, les synthétise et les transmet à la FREDON. Ces données « Tours de Plaine » permettent de compléter les observations réalisées sur les parcelles de référence et ainsi de couvrir la totalité de la zone de production. L'objectif reste d'accompagner les techniciens et les producteurs sur le terrain mais aussi d'alerter les Pouvoirs Publics sur les situations à risques et les impasses techniques.



Les parcelles de maïs doux font l'objet d'observations régulières

NOUVELLE DÉROGATION POUR L'AMISTAR

Face au retrait de l'homologation du Quilt Xcel depuis le 19 juin 2019, les producteurs de maïs doux se trouvent dans une impasse technique pour protéger leurs cultures contre l'helminthosporiose. Cette situation avait conduit AGPM MAÏS DOUX à déposer en 2019 une demande de dérogation auprès de la DGAL pour l'Amistar. Cette demande a dû être renouvelée en 2020 faute d'homologation d'un nouveau produit pour couvrir cet usage. La dérogation a été accordée dans les délais et selon les conditions demandées par AGPM MAÏS DOUX. Mais cette situation traduit l'insécurité dans laquelle se trouvent les producteurs. Il est donc urgent de trouver une solution pérenne. Plusieurs options sont explorées telles qu'une demande d'extension d'usage pour l'Amistar qui, dans le meilleur des cas, pourrait être effective pour la campagne 2021 et l'homologation de nouveaux produits soutenus par la filière.

HOMOLOGATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Les enjeux autour du maintien de solutions phytosanitaires efficaces et en nombres suffisants sont forts. AGPM MAÏS DOUX a défendu d'autres dossiers au cours des derniers mois, tels que la prolongation de l'AMM du Coragen assortie de conditions d'utilisation qui restent soutenables sur le terrain. Autre exemple avec l'obtention de l'AMM pour l'Influx Quattro en TS sur maïs pour un usage contre les champignons pythiacées ou non pythiacées, qui était soutenu par AGPM MAÏS DOUX.

INVESTISSEMENT SUR DES SUJETS TRANSVERSAUX

Au-delà de ces problématiques spécifiques au maïs doux, le dossier transversal et emblématique des derniers mois, sur lequel l'AGPM s'est mobilisée pour l'ensemble des productions de maïs, a été celui de l'arrêté « ZNT ». La mobilisation syndicale a permis de réduire fortement l'impact du texte adopté en décembre 2019 en limitant les ZNT « riverains » à 5 m, voire 3 m, pour le maïs (en cas de charte départementale et de mise en œuvre de mesures réduisant les dérives) et en réduisant la liste des produits concernés, de telle sorte que seuls deux produits utilisables sur maïs sont in fine concernés (Steward et Explicite EC).

PROMOTION DÉVELOPPER LA CONSOMMATION

Le maïs doux bénéficie d'une image positive, notamment auprès des jeunes et des familles avec enfants qui sont les principaux consommateurs. Pour autant, la consommation moyenne des français reste limitée. Des marges de progrès existent donc pour développer la consommation de ce légume. C'est un des objectifs de la filière maïs à travers la campagne de promotion « Cet épi m'épate ». Un nouveau programme d'actions a été déployé en 2020.

L'objectif de cette campagne est de sensibiliser le grand public aux différents usages du maïs, notamment en faisant la promotion de son potentiel culinaire. A ce titre, le maïs doux occupe une place importante dans les actions et supports de communication développés en 2020.

Au cours des derniers mois, et dans la continuité des actions conduites depuis 2017, la promotion du maïs doux a pris les formes suivantes.

• Chroniques radio

Après RTL en 2016, Europe 1 en 2017, France info en 2018-2019, le choix a été fait de poursuivre la déclinaison



de ce format de chroniques radio en privilégiant Europe 1 et des émissions suivies par les décideurs locaux en semaine à 12h30 avant l'émission « La France Bouge » (400 000 auditeurs) et le dimanche à 11h30 avant l'émission de Frédéric Taddei (200 000 auditeurs). Au total, 22 chroniques ont été diffusées du 29 juin au 2 août dont l'une traitant des propriétés nutritionnelles du maïs doux et une évoquant la diversité des maïs à travers notamment le maïs doux.

- **Collaboration avec l'émission de M6 « Objectif top chef »,** présentée par Philippe Etchebest, pour mettre à l'honneur le maïs doux et le maïs popcorn dans une épreuve du quart de finale de la saison 6. A cette occasion, Thierry Vandame, membre du bureau de l'AGPM et trésorier de Passion Céréales, a participé au tournage pour véhiculer des messages positifs autour du maïs, et plus particulièrement du maïs doux.



Émission de M6 objectif Top Chef - Octobre 2020

- **Poursuite du concours « Imagin' Maïs » :** La 3^{ème} édition du concours a mis la créativité des étudiants en cuisine et des youtubers culinaires à l'honneur. Il leur a été demandé de créer des recettes innovantes à base de maïs. Cette action est mise en œuvre par la filière maïs (AGPM, FNPSMS, GNIS et UFS), avec le soutien d'Unigrains et de la FIAC. Le prix Imagin'Maïs 2020 a récompensé 3 recettes et 4 étudiants de l'Institut Paul Bocuse et de l'Université Technologique de Compiègne. Les 3 recettes primées mettent à l'honneur le maïs doux à travers un dessert, un burger ou une assiette végétarienne. Une nouvelle édition est prévue en 2021.

- **Collaboration avec le Youtuber Hervé cuisine,** considéré comme le 1^{er} influenceur culinaire français sur les réseaux sociaux. La collaboration porte sur la réalisation de 4 recettes à base de maïs, soit une par saison, qui seront mises à l'honneur sur les chaînes Youtube et Instagram de l'influenceur qui cumule 1,6 millions d'abonnés.

- **Publication presse :** Un article consacré à la présentation de la filière maïs doux et de ses enjeux actuels a été publié dans la revue Réussir Grandes cultures en octobre 2020. Ce type d'action permet de toucher un public de professionnels plus large et de relayer la réalité de la production de maïs doux

en France et des actions de AGPM MAÏS DOUX. Il a par exemple permis de donner directement la parole à Jean-Paul Lataste en tant que président de AGPM MAÏS DOUX.



Article « Réussir Grandes Cultures - Octobre 2020 »

ENQUÊTE TYPOLOGIE AUPRÈS DES PRODUCTEURS DE MAÏS DOUX

AGPM MAÏS DOUX s'est associé les services d'un cabinet d'étude pour réaliser une vaste enquête auprès d'un panel de producteurs de maïs doux représentatif du réseau français. Cette enquête, qui constitue une première pour AGPM MAÏS DOUX, a été réalisée par téléphone en septembre/octobre 2020 auprès de 150 producteurs, soit 20 % du réseau avait pour objectifs de :

- définir le profil des producteurs de maïs doux ;
- apprécier leur perception de la culture de maïs doux ;
- envisager les perspectives d'évolutions ;
- identifier les principales satisfactions et contraintes de la culture.
- identifier les principales attentes des producteurs.

➔ Profil des producteurs de maïs doux

SAU moyenne	136 ha
Part du maïs doux dans la SAU	27 %
Age moyen	48
Nombre moyen de temps plein	1,7
Antériorité moyenne de production	18 ans

Source enquête Adquation - Octobre 2020

Pour 70 % des producteurs, les principaux avantages de la culture sont d'ordre technique. Le principal est le cycle court de la culture qui permet de faire une seconde culture et limite les besoins en irrigation. A l'inverse, 61 % citent des inconvénients liés aux contrats, notamment du fait que les dates de semis et de récolte sont imposées. Ils sont 37 % à citer des inconvénients d'ordre technique surtout en lien avec la fragilité de la culture et sa sensibilité aux aléas climatiques. Malgré ces inconvénients, 71 % envisagent de maintenir leur surface et 17 % souhaitent l'augmenter. Pour ce faire, ils sont toutefois 87 % à exprimer des attentes d'ordre économique pour poursuivre ou développer leur production et 84 % mentionnent une meilleure rémunération.